

DÉPARTEMENT DE LA MARNE  
COMMUNE DE CONDÉ SUR MARNE  
CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la réunion du 16 décembre 2020

Le 16 décembre 2020, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Lemoine, sous la présidence de M. SINNER Romain, Maire.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice : MM SINNER Romain, BOURLON Yoann, BARRÉ Gilles, SINNER Rémy, COLLARD Sandrine, BOHREN Violette, BOUREL Brigitte, BEAUGEOIS Anthony, VAUFREY James, WOLTER Denis, BONNET Gilles, BLANLUET Isabelle, HELLA Gérard LESEURE Angélique, GOBIN Jennifer.

M. BEAUGEOIS Anthony a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 21 octobre 2020, lu par Brigitte BOUREL, est adopté à l'unanimité.

### **Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde**

Le Plan Communal de Sauvegarde est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du Maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population

Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Le PCS doit être mis à jour régulièrement. Cette année, suite aux élections municipales, une mise plus profonde doit être réalisée.

Le Conseil Municipal convient de programmer dans les jours prochains une réunion regroupant les différents acteurs du PCS : Conseil Municipal, pompiers et bénévoles.

### **Correspondant sécurité routière**

Conformément à la convention nationale entre la Délégation à la sécurité Routière et l'assemblée des Maires de France, il convient, après chaque renouvellement du Conseil Municipal, de nommer un correspondant sécurité routière.

A l'unanimité du Conseil Municipal, Denis WOLTER est nommé correspondant sécurité routière.

### **Projet de crèche**

Depuis plusieurs mandats, la commune réfléchit à l'installation d'une crèche au sein de la commune.

Récemment, une personne originaire du village, diplômée dans le domaine de la petite enfance propose à la commune de créer sa structure.

Le Maire expose le projet au Conseil Municipal et propose d'initier une réflexion commune et d'étudier les possibilités en termes de foncier sur le territoire communal.

## **Syndicat de démoustication**

Gilles BARRE, Président du Syndicat de démoustication rappelle l'historique du syndicat qui regroupe 21 communes. La première intervention a été réalisée au printemps 1989.

Le traitement est réalisé sur les zones humides par épandage à l'hélicoptère d'un produit biologique liquide qui agit sur les larves. La durée d'action de ce produit est d'environ de 6 à 8 jours

Le coût de ce traitement était de 2637 € pour la commune de Condé sur Marne en 2020.

Il existe désormais un nouveau produit, toujours biologique, mais sous forme de granulés dont la durée d'action est de 6 à 8 semaines.

Ce produit permettrait un traitement plus efficace sur les zones d'eau stagnante mais le coût pour la commune serait d'environ 9 000 € annuel.

Le Conseil Municipal se montre plutôt favorable à cette nouvelle formule.

Cette présentation a été faite aux membres du syndicat qui devront la présenter dans leurs Conseils Municipaux respectifs afin de recueillir l'avis de chaque commune.

## **Transfert de crédit**

L'école Confluence a fait une demande subvention au rectorat au titre du plan bibliothèque.

Cette subvention de 1 500,00 € a été versée sur le compte de la commune, orcelle-ci n'a plus la compétence scolaire.

Il convient donc de verser cette somme à la Communauté d'Agglomération de Châlons afin qu'elle soit finalement reversée sur le compte de l'école.

Pour ce faire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de transférer la somme de 1 500,00 € du chapitre 011, article 60621 au chapitre 67 article 6748.

## **Renouvellement du bureau de l'Association Foncière**

Le bureau de l'Association Foncière doit être renouvelé tous les 6 ans.

Conformément à l'article 10 des statuts de l'AF, le nombre de membres du bureau susceptible d'assurer la meilleure représentation des intérêts en présence est de 8 (hors les membres de droit que sont le Maire, le représentant du Directeur de la Direction Départementale du Territoire, ainsi que les Maires des communes sur lesquelles ont été réalisées des extensions du remembrement).

L'Association Foncière propose les propriétaires suivants à la désignation de la chambre d'agriculture :

- Denis GRANDJEAN
- Christophe NOMINE

- Samuel COCTEAU
- Odile NOMINE

Pour sa part, le Conseil doit désigner les 4 propriétaires figurant sur l'autre moitié de la liste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner les propriétaires suivants :

- Hervé POTIE
- Amaury BARRE
- Gilles BARRE
- Valérie LORE

## **Présentation du projet de salle socio-culturelle**

L'architecte Jean-Philippe THOMAS nous a fait parvenir le dossier "PRO" du projet de nouvelle salle socio-culturelle.

Le Maire le présente au Conseil Municipal, le projet étant conforme à l'avant-projet, il n'appelle pas de remarque particulière.

Le Conseil Municipal valide cette phase.

## **Nom du local pompier**

Le chef de corps des pompiers de Condé, Philippe GAUTHIER, en accord avec son équipe et avec le Maire propose de nommer le local des pompiers "local Laurent SCHMITT" du nom de notre chef de corps décédé en janvier dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.

Pour copie conforme,

A CONDÉ SUR MARNE, le 20 décembre 2020

Le Maire,



  
Romain SINNER